



VÉTROZ Spective

Bulletin d'information de
la Municipalité de Vétroz
www.vetroz.ch



EDITORIAL

Avec ce magnifique temps que nous avons connu depuis le début avril, nous avons pu débuter différents chantiers qui devraient nous permettre de réaliser les investissements que nous avons planifiés pour l'année 2011.

En effet, les travaux de correction des torrents des Fontaines et Moulin ont enfin démarré et nous espérons ainsi apporter rapidement une sécurité supplémentaire à tous les riverains ainsi qu'un aménagement plus agréable qui devrait valoriser tout le secteur et favoriser les balades piétonnes nord-sud dans le village.

Les investissements prévus dans le cadre du projet de filtration de l'eau potable et de l'agrandissement du réservoir se déroulent selon le planning établi et d'ici le mois de septembre la mise en eau de l'usine de filtration sera effective.

Les travaux pour l'installation de la conduite en direction d'Ardon vont bon train et ceux du réservoir devraient débuter en septembre ou octobre.

Le réaménagement de la rue de la Madeleine arrive à son terme et ensuite nous débuterons les investissements prévus à la rue de l'Industrie, à la rue de Conthey ainsi que sur la place centrale du village.

Le jury concernant l'agrandissement du centre scolaire des Plantys a siégé durant le mois d'avril et a désigné le bureau d'architecture gagnant de ce concours. Le résultat ainsi que l'ensemble des

projets soumis ont été présentés à la population durant le courant du mois de mai. Le vernissage de cette exposition a eu lieu le 12 mai 2011.

Enfin, les travaux concernant l'agrandissement de l'ancien stand de tir et sa transformation en couvert ont débuté et nous permettront de mettre à disposition de la population ou de groupes divers un espace de plus de 100 places en complément à l'offre déjà existante.

Comme vous pouvez le constater beaucoup de choses vont se mettre en place durant cette année 2011 pour permettre d'adapter les infrastructures communales à une population qui s'approche toujours plus des 5'000 habitants.

Nous essayerons de vous tenir informés de manière régulière de l'évolution des grands projets en cours soit par la tenue de séances d'information, soit par le biais d'avis tous ménages et vous invitons pour le reste à visiter régulièrement notre site internet où vous trouvez les dernières nouvelles concernant la vie de la Commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin de printemps et vous donne rendez-vous lors des manifestations du mois de juin notamment.

Stéphane Germanier
Président



1^{er} TRIMESTRE 2011

Travaux

- Décide de la participation de Gérard Boulnoix au cours de surveillant de réseau
- Est informé de la mise en place des nouveaux appareils de vidéo surveillance dans les 3 centres scolaires
- Prend livraison du nouveau véhicule des travaux publics
- Adjuge les travaux d'entretien du torrent des Moulins (dans le coteau) au service forestier de Conthey
- Prend connaissance de l'avancement des travaux dans la vallée de Derborence et de l'ouverture probable de cette route dans le courant du mois de mai
- Adjuge le mandat d'ingénieur pour les travaux de la Place Centrale, de la rue de Conthey et de la rue de l'Industrie au bureau SDI à Sion
- Adjuge les travaux de génie civil pour l'aménagement des torrents des Moulins et des Fontaines à l'entreprise Atra SA
- Adjuge les travaux de la conduite de Péteille, lot II à l'entreprise Charly Gaillard & Fils SA pour le sanitaire et à l'entreprise Evéquoz SA pour le génie civil
- Adjuge les travaux de climatisation du local pour le serveur à l'entreprise GD Climat SA

Circulation

- Prend acte de la décision du Tribunal Fédéral dans le dossier de la route des Rottes et est en contact avec la Commune de Conthey pour la suite donnée à ce projet devant décharger la circulation sur la route Cantonale

Construction

- Acquiert 3 parcelles dans le vieux village de Vétroz en lien avec le projet de densification
- Met à l'enquête le projet d'agrandissement et de transformation de l'ancien stand de tir pour en faire un couvert

Protection civile

- Adjuge la fourniture d'un ordinateur pour le poste de commandement à la société Soft Gestion

Ecoles et structures de la petite enfance

- Reçoit les autorisations d'exploiter pour le Nid (30 places) et l'Escale (40 places)
- Prend acte de la décision de Nadia Debons de cesser son activité de responsable de l'UAPE et engage Isabelle Favre-Bulle pour la remplacer
- Entérine la rémunération des praticiennes formatrices
- Adopte les directives 2011-2012
- Décide que pour l'année 2011-2012 l'abonnement de bus sera remis gratuitement uniquement aux élèves fréquentant le CO et la classe de préapprentissage
- Prend acte avec satisfaction que dès l'année 2012 les 15 heures hebdomadaires pour la direction des écoles seront entièrement subventionnées par l'Etat du Valais

Environnement

- Adopte le règlement concernant les mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables

Personnel

- Prend congé de Francine Disière qui a cessé son activité de concierge à fin avril 2011 et engage Safije Braimoski pour la remplacer
- Arrête la liste des auxiliaires pour l'été 2011 (emplois pour jeunes)
- Prend acte de l'arrêt d'activité en tant qu'enseignants de Jean-Marc Papilloud à fin août et de Claude Rapillard à fin novembre

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

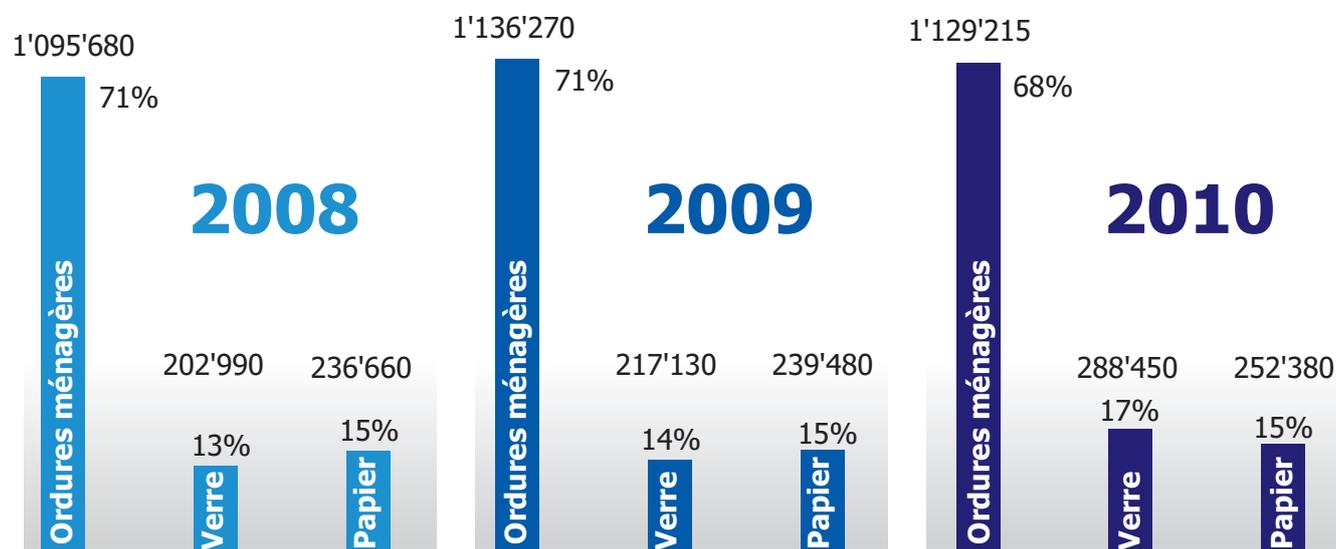


Demandses et divers

- *Signe l'acte de cession par la maison Eckart d'une parcelle d'environ 5'000 m² dans le bois du Botza à la Bourgeoisie de Vétroz*
- *Prend connaissance des comptes 2010 de l'office du tourisme Ardon-Conthey-Vétroz*
- *Donne son accord pour les traitements aériens par hélicoptère en 2011*
- *Reçoit l'accord des communes d'Ardon et Conthey concernant la répartition des frais d'assainissement du stand de tir*
- *Acquiert une action d'Aproz Sources Minérales SA auprès de la Migros*
- *Prend connaissance du budget 2011 de la Région Valais Central*
- *Reçoit les représentants des entreprises pour une soirée d'échange*
- *Décide de modifier à partir de 2012 les heures d'ouverture des bureaux de vote compte tenu du faible taux de votes à l'urne, les futurs horaires seront le samedi soir de 17h00 à 18h00 et le dimanche matin de 10h30 à 11h30*
- *Entérine le décompte final de la réception de Jean-René Germanier, président du Conseil National*
- *Décide l'envoi du chèque sport et culture pour les jeunes jusqu'à 18 ans dans le courant du mois d'avril*
- *Délivre le terme de l'autorisation d'exploiter au 31 mars pour Le Coq Gourmand et pour La Régence*
- *Délivre l'autorisation d'exploiter pour La Régence à Madame Bonvin-Granges dès le 1^{er} avril et pour la buvette du manège de Vétroz à Claudio Mantini*
- *Accorde les autorisations nécessaires pour l'organisation des Nuits de l'Amigne qui auront lieu du 2 au 4 juin*
- *Prend connaissance des comptes 2010 de la Paroisse de Vétroz*
- *Prend connaissance des comptes 2010 de la STEP Vétroz-Conthey*
- *Prend connaissance des comptes 2010 de NetCom Sion SA*
- *Prend connaissance de la nouvelle composition du comité de l'APEV*
- *Prend acte de la démission de Gilles Besse et de la proposition du parti libéral radical de nommer comme remplaçant au Conseil Général Konstantinos Karakatsanis*
- *Fixe dorénavant au 30 septembre le délai de remise des candidatures pour les mérites sportifs et culturels étant donné que la cérémonie à lieu en décembre*

GESTION DES DECHETS

Voici, à titre comparatif, les relevés 2010 concernant les déchets émanant de notre commune (en kg).



COMPARATIF DES DECHETS 2008-2009-2010

PERSONNEL COMMUNAL

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Isabelle Favre-Bulle, domiciliée à Vétroz, laquelle a débuté son activité le 1^{er} avril 2011 en qualité de responsable de l'unité d'accueil pour écoliers L'Escale, ceci en remplacement de Mme Nadia Debons qui a décidé d'exercer la fonction d'éducatrice de la petite enfance.



Son expérience ainsi que ses compétences professionnelles seront sans aucun doute très appréciées pour notre Municipalité.

Nous remercions d'ores et déjà la population vétrozaine de l'accueil favorable qu'elle ne manquera pas de réserver aux deux nouvelles collaboratrices appelées à œuvrer au sein de l'Administration communale.

L'Exécutif communal a également nommé Mme Claudine Antonin, domiciliée à Vétroz, en qualité de comptable affectée à la gestion financière de la Municipalité.



Mme Antonin est entrée en fonction le 4 avril. Ses connaissances reconnues en matière comptable seront assurément précieuses au sein d'un service dont le volume de travail ne cesse d'augmenter.

SCOLAIRE



FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2010-2011

L'année scolaire **2010-2011** se termine le **30 juin à midi** pour les classes enfantines et primaires. Sur recommandation du Département de l'Education, de la Culture et du Sport, les demandes d'anticipation des vacances seront **refusées**.

PLAN DE SCOLARITE 2011- 2012

Durée de l'année scolaire 44 semaines 167 jours effectifs de classe

Début des cours Lundi 22 août 2011

Fin des cours Vendredi 29 juin 2012

Congés hebdomadaires Primaires et CO: mercredi après-midi et samedi la journée
Enfantines: mercredi la journée et samedi la journée

VACANCES ET FERIES	Début des congés	Reprise des cours
AUTOMNE	Vendredi 7 octobre 2011 le soir	Lundi 24 octobre 2011 le matin
TOUSSAINT	Mardi 1 ^{er} novembre 2011	
IMMACULEE CONCEPTION	Jeudi 8 décembre 2011	
NOEL	Vendredi 23 décembre 2011 le soir	Lundi 9 janvier 2012 le matin
CARNAVAL	Vendredi 17 février 2012 le soir	Lundi 27 février 2012 le matin
ST-JOSEPH	Lundi 19 mars 2012	
PÂQUES	Jeudi 5 avril 2012 le soir	Lundi 16 avril 2012 le matin
ASCENSION	Mardi 15 mai 2012 le soir	Lundi 21 mai 2012 le matin
PENTECOTE	Lundi 28 mai 2012	
FETE DIEU	Jeudi 7 juin 2012	

AVIS AUX DETENTEURS DE CHIENS



NOUS RAPPELONS AUX DETENTEURS DE CHIENS LES PRESCRIPTIONS LEGALES CI-APRES:

- *Tout chien âgé de plus de 6 mois, dont le propriétaire ou le détenteur a son domicile en Valais ou y réside plus de 3 mois par année, doit être muni de la médaille numérotée et pourvue du millésime. Cette marque doit être fixée au collier de l'animal*
- *Tous les propriétaires de chien doivent contracter une **assurance en responsabilité civile** (attestation annuelle à présenter lors de l'acquisition de la médaille).*
- *Tous les chiens âgés de 6 mois doivent être porteurs d'une puce électronique posée par le vétérinaire. (attestation à présenter lors de l'acquisition de la médaille).*
- *La médaille est à retirer auprès de la Police municipale de Vétroz contre paiement de la taxe communale et cantonale s'élevant actuellement à **Fr. 140.- par animal**. L'impôt sur les chiens est annuel et ne peut être fractionné selon la durée de garde de l'animal.*
- *Un dernier délai au **30 mai 2011** est accordé pour s'acquitter de cet impôt, faute de quoi, les contrevenants seront dénoncés à l'autorité compétente.*

D'autre part, en vertu de l'art. 56, du nouveau règlement communal de police :

Les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur de la localité et être sous contrôle en dehors de celle-ci.

Les chiens qualifiés de dangereux ou de potentiellement dangereux par l'Autorité doivent être tenus en laisse et munis d'une muselière en dehors de la sphère privée.



Il est interdit de laisser pénétrer les chiens dans les cultures, vignes, champs et vergers.

En effet, lorsque les excréments des chiens restent dans l'herbe ou lorsque le sachet est jeté avec son contenu dans les prés, après décomposition, des parasites peuvent parvenir, via l'herbe ou le foin, au bétail. Le jeune bétail peut sérieusement tomber malade et même mourir. Dans les exploitations laitières, ces parasites peuvent générer des avortements fréquents et des pertes financières massives.

C'est pourquoi, il est exigé des propriétaires de chiens qu'ils ramassent les crottes de leur compagnon à chaque promenade (sachets à disposition sur le territoire communal) et qu'ils jettent le sachet dans une poubelle.

Un comportement responsable et la diligence des propriétaires de chiens seront appréciés de chacun et contribueront à une tolérance réciproque.

*Police municipale de Vétroz
Commission salubrité et environnement*



REOUVERTURE DU RELAIS DU VALAIS

Suite au rachat du bâtiment du Relais du Valais par la Bourgeoisie au début de l'année 2011, le conseil bourgeoisial a mis au concours le poste de gérant pour le restaurant.

Après étude des différentes postulations, le choix s'est porté sur Monsieur Yanik James qui assumera la gestion complète des espaces du rez et du rez inférieur et à court terme de la salle du 1^{er} étage afin d'offrir une offre de restauration adaptée au cadre et à la volonté des représentants de la Bourgeoisie.

Dès le 3 mai 2011, il vous est donc possible de profiter d'une cuisine variée et soignée avec des produits de saison, des mets typiquement valaisans et certains plats de terroir compléteront cette offre. La vithèque sera également à votre disposition pour vous permettre soit de déguster plusieurs vins, soit de les acquérir à l'emporter; cet espace fera la part belle aux vins et encaveurs de Vétroz.

Pour la salle des combles ainsi que pour celle qui offrira la possibilité de séminaires ou autres, une complémentarité entre la Bourgeoisie et le restaurateur a été mise en place afin de répondre aux besoins des uns et des autres.

En effet, nous souhaitons pouvoir, notamment en début de semaine, utiliser la salle des combles afin d'y développer un volet culturel pour notre Commune et favoriser ainsi une activité dans le bâtiment qui permettra de dynamiser l'ensemble et qui, à terme, devrait également avoir des retombées sur la partie commerciale.

D'autre part, ces salles pourront aussi être mises ponctuellement à la disposition du restaurateur pour l'organisation de banquets ou de séminaires, ce qui permettra de faire rayonner loin à la ronde, nous l'espérons, la beauté du site

et ainsi offrir à notre Commune une visibilité accrue afin de vendre au mieux ses atouts, qu'ils soient en terme de qualité de vie, d'infrastructures, de constructions, d'économie et bien évidemment de plaisirs non dissimulés en gastronomie et en choix de vins.

Le Relais du Valais possède un cachet qui le distingue d'autres établissements et nous vous invitons à venir le redécouvrir et à le faire connaître à tous vos amis ou relations. Comme déjà mentionné lors de l'assemblée bourgeoisiale, si nous voulons que ce lieu vive il faut d'abord que les Vétrozains eux-mêmes soient convaincus et y viennent avec plaisir.

Ensuite, comme le dit le dicton, le monde appelle le monde...

Le conseil bourgeoisial croit en ce projet et se réjouit d'accueillir Monsieur Yanik James et son épouse qui sauront, nous n'en doutons pas, donner une âme à ce bâtiment et en faire un lieu incontournable dans le Valais.





Le 6 décembre 2010, Vétroz a été l'une des deux premières communes suisses à être certifiée «commune en santé», conjointement avec Grimisuat.

Au début du mois de juin 2010, sous l'impulsion du Centre Alimentation et Mouvement (CAM), la Commune de Vétroz a pris la décision d'intégrer en tant que commune pilote le programme «Commune en Santé». La commune peut influencer positivement la santé de la population au moyen de plusieurs opérations spécifiques.

1. Politique communale

- Fourchette verte

2. Sociétés, animations de jeunesse et fêtes

- J+S Kids
- Club 60+

3. Famille

- Pedibus
- L'éducation donne de la force
- La fête des voisins

4. Ecole

- L'Ecole bouge
- Camp 6P neige
- Le Respect
- Diner interculturel
- Tournoi Coupe Credit Suisse

5. Economie et commerce

- Les chèques Sports et Culture

6. Espaces publics et infrastructures

- Zone 30 km/h
- Parcours Vita
- Places de jeux

Ce ne sont pas moins de 15 actions qui sont entreprises sur le territoire communal. Après étude du dossier, le Centre Alimentation et Mouvement, Promotion Santé Valais et Promotion Santé Suisse ont donc décerné le label «Commune en Santé» à notre commune.

Une conférence de presse, a été organisée le 6 décembre 2010, afin de nous remettre officiellement notre certification. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des délégués des instances concernées, ainsi que des présidents des deux communes labélisées et des responsables communaux de ce projet.



Un label est naturellement un dossier mis à jour et amélioré toutes les années. Nous nous devons d'étayer nos projets et nos actions afin de continuer à faire profiter toute la population de ce programme.

Dans les prochains numéros du Vétrospective, nous vous informerons de manière plus précise sur l'une ou l'autre des actions en cours sur notre commune.

Véronique Papilloud
Conseillère communale

CRECHE – UAPE



CRECHE LE NID – UAPE L'ESCALE

En prévision de la rentrée d'août 2011, les responsables des structures ont réceptionné et enregistré de nombreux contrats d'inscription.

Vu la demande sans cesse en augmentation, la commune de Vétroz a pris, déjà au début de l'année 2010/2011, les décisions nécessaires. Nous avons demandé et obtenu l'autorisation cantonale pour passer de 30 à 40 enfants accueillis par jour au sein de l'UAPE l'Escale.

Nous avons également apporté les modifications nécessaires au mobilier et aux locaux, ceci a été réalisé durant les vacances scolaires. De plus, la prise en charge par un transporteur professionnel des enfants des Plantys a été mise sur pied.

Cette année, nous avons également pris la décision de procéder à l'augmentation des places d'accueil pour la crèche Le Nid, celle-ci passera de 25 à 30 enfants par jour, dès le mois d'août 2011. Bien sûr, nous nous devons de modifier les locaux, ainsi que d'augmenter la dotation en personnel qualifié.

Nous sommes conscients que la demande n'est pas en passe de diminuer et le projet de densification va répondre aux nombreux besoins des familles vétrozaines.

*Véronique Papilloud
Conseillère communale*

En attendant, les parents d'accueils (anciennement mamans de jour) peuvent être une solution sûre et reconnue. Les communes des Coteaux du Soleil, sous l'égide du CMS interrégional de Vétroz, ont mis à l'étude un projet d'association d'accueil parental (mamans de jour).

Dès lors, si vous vous sentez prêts à accueillir des enfants en âge préscolaire ou scolaire, nous ouvrons une préinscription, (nom, prénom, téléphone, adresse) auprès du bureau communal ou par e-mail. Nous vous adresserons alors un questionnaire et après étude du dossier par les responsables, un nouveau réseau de parents d'accueil pourra être mis sur pied sur notre commune avant d'intégrer la future association.

Merci de votre collaboration.

E-mail: veronique.papilloud@vetroz.ch

FLASH

Une société vétrozaine au firmament du basket suisse!

Bravo à l'équipe féminine de ligue nationale A de Hélios-Basket pour son doublé historique réalisé avec la victoire en finale de Coupe de Suisse à Fribourg et en finale de la Coupe de la Ligue à Montreux. L'équipe est également vice-championne du championnat de ligue nationale A féminine.



SDENT HELIOS VS BASKET
vainqueur Coupe de la ligue 2011